



Comité de gestion de la taxe scolaire

DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
500 boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2P 1E7
www.cgtsim.qc.ca

AVIS PUBLIC

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes scolaires

Avis public est par les présentes donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal au 500, boulevard Crémazie Est, Montréal, le 6 décembre 2017, à dix heures (10 h), à la salle 128, pour satisfaire au paiement des taxes scolaires et, s'il y a lieu, des taxes municipales, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Je certifie que l'état ci-dessous contient une description sommaire des immeubles à vendre le 6 décembre 2017 pour défaut de paiement des taxes scolaires imposées sur lesdits immeubles et dues au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Hélène Meagher, Directrice générale
500, boul. Crémazie Est
Montréal Québec H2P 1E7

N° de compte	Cadastre du Québec Lot	Circonscription foncière	Numéro, rue, ville	Nom du propriétaire
5004019181	1985606	MONTRÉAL	1266-1268, RUE BOUGIE, SAINT-LAURENT QC H4N 1S7	ZISSIMOPOULOSDOULOS, PAGONA
5003079522	1867596	MONTRÉAL	6430-6434, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL QC H2S 3C4	CARDOSO, LUIS
5003121498	2174193	MONTRÉAL	LOT, CH. DE BEDFORD, MONTRÉAL QC	CARDOSO, LUIS
5003005221	3321593	MONTRÉAL	5268, RUE WEST BROADWAY, MONTRÉAL QC H4V 2A2	SOEHNEL, MANFRED
5001103853	1863860 1863876 1863925 1863933 1863941 1863949 1863957 1864095	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	90, RUE BERLIOZ APP. 1103, VERDUN QC H3E 1N1	ARCAND, RENÉE
5002024395	1362809	MONTRÉAL	2045, AV. ROUGEMONT, MONTRÉAL QC H1N 2R3	OSBOURNE, IAN
5005028830	1739626	MONTRÉAL	2841, RUE DES HARFANGS, SAINT-LAURENT QC H4R 3A5	THERIAULT, ISABELLE
5005151841	3636341 3667096 3667100 4361601 4458287	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	2415, RUE DES NATIONS APP. 108, SAINT-LAURENT QC H4R 3L6	THERIAULT, ISABELLE
5005182204	3636341 4361601 4361602 4361607 4458287	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	2455, RUE DES NATIONS APP. 107, SAINT-LAURENT QC H4R 9L6	THERIAULT, ISABELLE
5004033282	1517359	MONTRÉAL	1395, AV. SAINTE-CROIX, SAINT-LAURENT QC H4L 3Z4	TAMIHARDJA, FENNY DIANA
7090033301	2438139	VAUDREUIL	1232, RUE DE LA RELÈVE, SAINT-LAZARE QC J7T 3G2	BILODEAU, ROGER
5005138869	3581273 3581279	MONTRÉAL MONTRÉAL	9125, RUE NOTRE-DAME E, MONTRÉAL QC H1L 3N1	GREGO DO VALE, EDUARDO MIGUEL
5003023386	2496566	MONTRÉAL	10454-10456, AV. GEORGES-BARIL, MONTRÉAL QC H2C 2N2	SUCCESSION PIERRE ANDRÉ DE LA BOURSADIÈRE
5005119951	3101640 3101643 3101645	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	500-502, 5E AV., MONTRÉAL QC H1B 4L8	COURNOYER, KERAN
5003060046	1486680	MONTRÉAL	260, BOUL. HENRI-BOURASSA O, MONTRÉAL QC H3L 1N6	9254-3164 QUÉBEC INC.

5005203033	4759207 4759586 4759753 5336153 5336154	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	10550, PL. DE L'ACADIE APP. 1003, MONTRÉAL QC H4N 0B3	DUDAREV, DIMITRY ZYKOVA, IRINA
5005216678	5084989 5085035 5085159	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	14399, BOUL. GOUIN O APP. 803, PIERREFONDS QC H9H 1A9	9240-8434 QUÉBEC INC.
5005216687	5084989 5085037 5085168	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	14399, BOUL. GOUIN O APP. PH3, PIERREFONDS QC H9H 1A9	9240-8434 QUÉBEC INC.
5002029499	1111313	MONTRÉAL	7408-7412, AV. MOUSSEAU, ANJOU QC H1K 2W3	GUEVARA, OSCAR TENORIO CARLOS, ADRIENNE ZANDY
5002069873	1173741	MONTRÉAL	10412, AV. DE BRUXELLES, MONTRÉAL-NORD QC H1H 4R3	TEMBELY, LAYA SANGARE, SALIF
5002108207	1073761 1073768 1073777	MONTRÉAL MONTRÉAL MONTRÉAL	9160, BOUL. PERRAS APP. 7, MONTRÉAL QC H1E 3B4	ALEXANDRE, LARSON MOISE
2004009812	2529023	MONTRÉAL	86-88, BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE QC H9R 1E4	JUSTE INVESTIR INC.
5005156334	3908125 3908192	MONTRÉAL MONTRÉAL	441, AV. DU PRÉSIDENT-KENNEDY APP. 807, MONTRÉAL QC H3A 0A4	JANG, HYEONGGIL

(23) 2017-11-18

CONDITIONS DE VENTE

L'immeuble est vendu aux conditions et charges énumérées ci-dessous

1. Aucune offre ou enchère ne peut être reçue si celui qui l'a fait ne déclare ses nom, qualité, profession et domicile. Les offres et enchères peuvent être faites par procureur. Il est dressé procès-verbal des offres et enchères reçues.

2. Lors de l'adjudication d'immeubles vendus séparément, l'adjudicataire doit verser par chèque visé à l'ordre du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ou en argent comptant, à l'officier chargé de la vente, le montant total de son acquisition.

À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente ou ajourne la vente au lendemain ou à un autre jour dans la huitaine, en donnant, à haute et intelligible voix, avis de l'ajournement aux personnes présentes. Si l'immeuble est adjugé à un prix moindre que celui offert par l'adjudicataire en défaut, ce dernier est tenu au paiement de la différence.

3. L'adjudicataire doit aussi payer en sus du prix de son adjudication, les coûts du certificat d'adjudication.

4. L'adjudicataire et son représentant, s'il y a lieu, devront être en mesure de fournir la preuve de son identité. Il devra en conséquence :

- a) s'il est une personne physique, déclarer son nom, son lieu et date de naissance et l'adresse de son domicile; *
- b) s'il est une personne morale, déclarer le nom, la forme juridique qu'elle emprunte, sa loi constitutive, son siège social et fournir la résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur; **
- c) s'il est une société ou une association, déclarer le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse et fournir une résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur. **

Toute personne ou compagnie intéressées à enchérir sur l'un ou plusieurs des immeubles annoncés pourra s'inscrire auprès de la personne chargée de la vente et lui fournir tous les documents requis aux présentes à partir de 9 h 30 le 6 décembre 2017. Cette inscription sera valable pour toutes les enchères auxquelles participera la personne ou compagnie inscrite.

5. L'adjudicataire prend l'immeuble dans l'état où il se trouve au moment de l'adjudication, avec tous les droits du propriétaire, qui s'y rattachent, y compris les servitudes actives, même non inscrites au procès-verbal, et il l'acquiert sans garantie de contenance.

La propriété vendue pour taxes peut être rachetée par le propriétaire ou son représentant, en n'importe quel temps dans l'année qui suit la date de la vente, sur paiement à l'acquéreur du montant payé par lui pour cette propriété, y compris les coûts du certificat d'adjudication, les intérêts au taux fixé par la loi et les autres frais et moyennant en outre, dans le cas de lots vacants, le remboursement à l'acquéreur des taxes foncières générales ou spéciales payées par ce dernier.

6. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes sauf s'il s'agit de la vente d'un immeuble d'habitation qui n'est pas neuf. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

* Cette preuve pourra se faire entre autres, par exemple, au moyen d'un certificat de naissance, un passeport, une carte de citoyenneté, etc.

** Cette preuve pourra se faire entre autres, par exemple, au moyen d'une copie de la charte ou de tout document officiel pertinent.